

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Vote du Compte Financier Unique
2023 – Budget Général

N°3109

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423D3109-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. Patrick VIE, 1^{er} Vice-président de la CCBC.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ *qui n'a pas pris part à la délibération.*

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget général de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2023 s'établissent comme suit :

CFU 2023 – Budget général		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2023	5 306 851,19 €	5 928 020,78 €	621 169,59 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	68 692,59 €	68 692,59 €
	Excédent ou déficit cumulé			689 862,18 €
Section d'investissement	Résultats 2023	1 467 360,03 €	953 734,21 €	-513 625,82 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	220 433,98 €	220 433,98 €
	Excédent ou déficit cumulé			-293 191,84 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	124 162,03 €	280 047,20 €	155 885,17 €
Résultats cumulés RAR compris		6 898 373,25 €	7 450 928,76 €	552 555,51 €

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le 1^{er} Vice-président,
Patrick VIÉ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Vote du Compte Financier Unique
2023 – Budget Eau

N°3110

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423D3110-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024

Publication : 28/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. Patrick VIE, 1^{er} Vice-président de la CCBC.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ *qui n'a pas pris part à la délibération.*

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

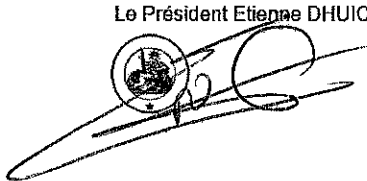
M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,



CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget annexe de l'eau de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2023 s'établissent comme suit :

CFU 2023 – Budget Eau		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2023	833 825,02 €	921 472,26 €	87 647,24 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Excédent ou déficit cumulé			112 647,24 €
Section d'investissement	Résultats 2023	698 808,06 €	672 949,70 €	-25 858,36 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	497 739,65 €	497 739,65 €
	Excédent ou déficit cumulé			471 881,29 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	531 323,29 €	411 725,00 €	-119 598,29 €
Résultats cumulés RAR compris		2 063 956,37 €	2 528 886,61 €	464 930,24 €

APRES AVOIR DELIBERE,

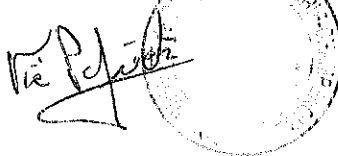
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le 1^{er} Vice-président,
Patrick VIE



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Vote du Compte Financier Unique
2023 – Budget Assainissement

N°3111

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240413D3111-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. Patrick VIE, 1^{er} Vice-président de la CCBC.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ *qui n'a pas pris part à la délibération.*

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2023 s'établissent comme suit :

CFU 2023 – Budget Assainissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2023	552 118,96 €	586 772,11 €	34 653,15 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	78 880,16 €	78 880,16 €
	Excédent ou déficit cumulé			113 533,31 €
Section d'investissement	Résultats 2023	329 348,93 €	287 410,62 €	-41 938,31 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	483 302,44 €	483 302,44 €
	Excédent ou déficit cumulé			441 364,13 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	74 107,60 €	11 726,00 €	-62 381,60 €
Résultats cumulés RAR compris		955 575,49 €	1 448 091,33 €	492 515,84 €

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le 1^{er} Vice-président,
Patrick VIE




Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Vote du Compte Financier Unique
2023 – Budget « Lotissement de
la zone industrielle de Mondant »

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. Patrick VIE, 1^{er} Vice-président de la CCBC.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3112

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423D3112-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024

Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ *qui n'a pas pris part à la délibération.*

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget général de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2023 s'établissent comme suit :

CFU 2023 – Budget Lotissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2023	0 €	0 €	0 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			0 €
Section d'investissement	Résultats 2023	1 959,00 €	0 €	-1 959,00 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	448 840,13 €	0 €	- 448 840,13 €
	Excédent ou déficit cumulé			- 450 799,13 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés RAR compris		450 799,13 €	0 €	- 450 799,13 €

APRES AVOIR DELIBERE,

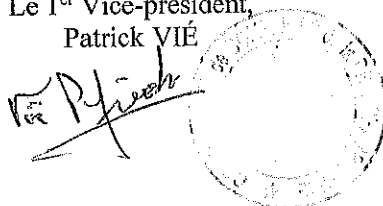
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le 1^{er} Vice-président,
Patrick VIÉ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Affecté au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Affectation du résultat de
l'exercice 2023 – Budget Général

N°3113

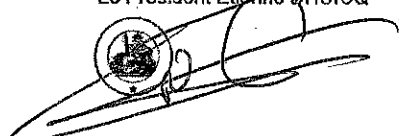
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique sur le budget général,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- un excédent cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 689 862,18 €,
- un déficit cumulé de la section d'investissement d'un montant de -293 191,84 €,
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 155 885,17 €.

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

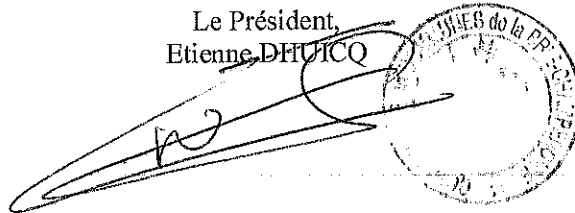
DECIDE d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement du budget général de l'exercice 2023 :

- 150 000,00 € en report (compte 002) en section de fonctionnement.
- 539 862,18 € en réserves (compte 1068) en section d'investissement.

DECIDE d'inscrire ces crédits au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNES de la PICARDIE" around the perimeter and "LE PRÉSIDENT" in the center. The signature is a stylized, cursive mark.

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.2 Fiscalité

Objet de la Délibération :
Taux des taxes directes locales --
Année 2024

N°3114

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article 1636 B sexies du Code générale des impôts, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'état 1259 relatif aux bases fiscales prévisionnelles pour l'année 2024, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 février 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer chaque année les taux des contributions directes locales,

CONSIDERANT que les orientations budgétaires, approuvées par le Conseil communautaire le 11 mars 2024, ne nécessitent pas d'augmenter les taux d'imposition,

APRES AVOIR DELIBERE,

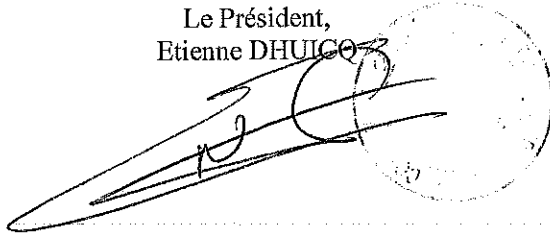
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2024, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,26 %
- Cotisation foncière des entreprises : 9,49 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,86 %

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. DHUICQ', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.2 Fiscalité

Objet de la Délibération :
Taux taxe d'enlèvement des
Ordures Ménagères - Année 2024

N°3115

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024

Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 février 2024,

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires 2024 relatives au service de collecte et de traitement des ordures ménagères permettent de maintenir le taux applicable à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable sur les bases d'imposition du foncier bâti, à 14% pour l'année 2024.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is a cursive-style name, likely 'Etienne DHUICQ'. The stamp is circular and contains some illegible text and a central emblem or logo.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.2 Fiscalité

Objet de la Délibération :
Fixation du produit de la taxe
GEMAPI - Année 2024

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3116

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article 1530 bis du code général des impôts,

VU la délibération n°2912 en date du 26 septembre 2022 instituant la taxe GEMAPI,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer le financement de la compétence GEMAPI,

CONSIDERANT que l'organe délibérant doit voter chaque année le produit de la taxe GEMAPI,

CONSIDERANT que les dépenses correspondant à la compétence GEMAPI sont composées des contributions aux trois syndicats intercommunaux auxquels la CCBC a transféré l'exercice de cette compétence, à savoir :

- Le syndicat du bassin versant du Petit Morin amont, pour le Petit Morin
- Le syndicat Marne et Surmelin, pour la Verdonnelle
- Le SMAGE des deux Morin, pour le Grand Morin,

CONSIDERANT que le montant total des contributions s'élève à 72 460 € pour l'année 2024,

APRES AVOIR DELIBERE,

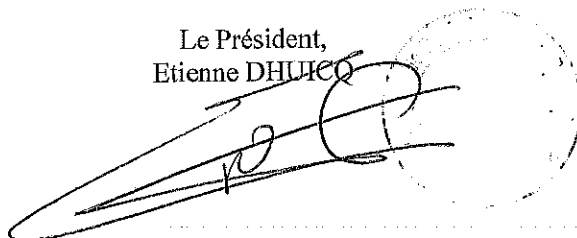
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 72 460 € pour l'année 2024.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne DHUICQ', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text. The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Adoption du budget primitif général 2024 et des annexes

N°3117

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

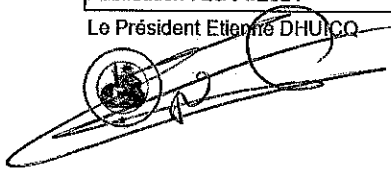
051-245100888-20240423-202404233117BP-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024

Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 29 février 2024, sur le projet de budget général de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise,

VU la délibération n°3074 du 11 mars 2024 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024, et approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2024,

VU le projet de budget primitif général 2024 et ses annexes,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à la majorité, avec 3 abstentions, 1 voix contre, et 35 voix pour,

ADOpte le budget principal 2024 de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise arrêté à la somme totale de onze millions quatre cent vingt-cinq mille trente-quatre euros et trente-trois centimes (11 425 034,33 €), dont quatre millions huit cent soixante-six mille vingt-quatre euros et trente-trois centimes (4 866 024,33 €) en investissement et six millions cinq cent cinquante-neuf mille dix euros (6 559 010,00 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 6 559 010,00 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 900 375,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 2 540 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 552 741,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 48 230,00 €
- Chapitre 67 – Charges spécifiques : 4 000,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 15 482,00 €
- Chapitre 014 – Atténuations de produits : 209 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 246 850,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 42 332,00 €

Recettes de fonctionnement : 6 559 010,00 €

- Chapitre 70 – Produits des services : 849 650,00 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 324 373,00 €
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 050 186,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 600,00€
- Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions : 8 606,00 €
- Chapitre 013 – Atténuations de charges : 20 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 155 595,00 €
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 150 000,00 €

Dépenses d'investissement : 4 866 024,33 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 242 320,00 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 7 000,00 €
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 42 445,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 693 980,46 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 3 043 335,00 €
- Chapitre 45 – Opérations sous mandat : 258 045,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 155 595,00 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 5 950,00 €
- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté : 293 191,84 €
- Restes à réaliser 2023 : 124 162,03 €

Recettes d'investissement : 4 866 024,33 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 170 410,13 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 2 694 890,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 165 000,00 €
- Chapitre 45 – Opérations sous mandat : 258 045,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 246 850,00 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 5 950,00 €
- Chapitre 024 – Produits des cessions : 2 500,00 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 42 332,00 €
- Restes à réaliser 2023 : 280 047,20 €

DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

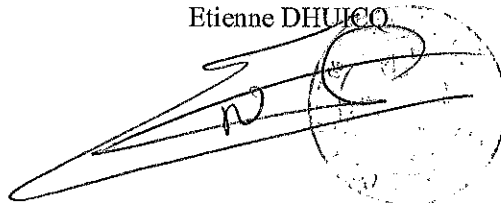
ADOpte l'ensemble des annexes jointes.

AUTORISE le Président à exécuter le budget et à contracter le prêt prévu à la section d'investissement du budget pour un montant total de 165 000,00 euros.

AUTORISE les virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICO.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne DHUICO', is written over a circular stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.



Département de la Marne
Arrondissement d'Eprenay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Modification de l'autorisation de
programme n° 2022-03
Réhabilitation de la maison des
associations

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3118

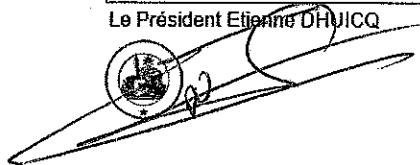
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°2893 en date du 08 novembre 2022, approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour la réhabilitation de la maison des associations et les crédits de paiement affectés sur les années 2022 à 2024,

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2979 en date du 11 avril 2023, et n°3057 en date du 11 décembre 2023, modifiant l'autorisation de programme susvisée et la répartition annuelle des crédits de paiement sur les années 2022 à 2025,

VU la délibération n°3117 du 23 avril 2024, approuvant le budget primitif général 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme votée pour cette opération, ainsi que la répartition des crédits de paiement en dépenses et des inscriptions budgétaires en recettes, afin de faire correspondre les inscriptions comptables à l'exécution de l'opération, et afin de ne pas alourdir inutilement le budget 2024,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme n°2022-03 Réhabilitation de la maison des associations comme suit :

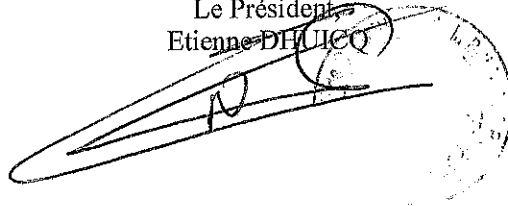
	Dépenses TTC	IB Recettes Subvention + FCTVA
Montant total de l'AP	4 138 500 €	3 043 700 €
Crédits de paiement 2022	15 720 €	2 580 €
Crédits de paiement 2023	62 020 €	10 170 €
Crédits de paiement 2024	1 399 000 €	2 015 000 €
Crédits de paiement 2025	2 661 760 €	1 016 950 €

PRECISE que les crédits de paiement seront automatiquement inscrits à chaque exercice budgétaire prévu dans la présente autorisation de programme, et seront disponibles dès le début des exercices suivants, sans attendre le vote du budget primitif.

PRECISE que la présente autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pourront être réajustés par délibération, en fonction du déroulement effectif de l'opération, si nécessaire.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Affecté au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Affectation du résultat de
l'exercice 2023 – Budget Eau

N°3119

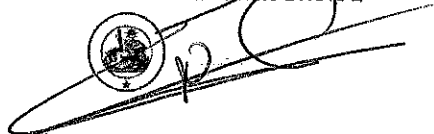
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique du service de l'eau,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- Un excédent d'exploitation d'un montant de 112 647,24 €
- Un excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 471 881,29 €
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de -119 598,29 €

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

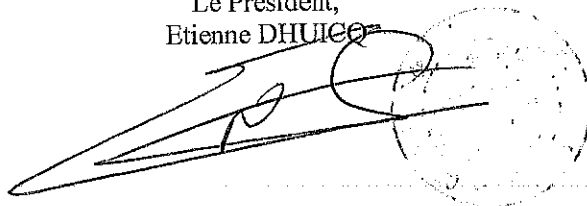
DECIDE d'affecter comme suit, au budget eau, l'excédent d'exploitation de l'exercice 2023 :

- 112 647,24 € en réserves (compte 1068) en section d'investissement

DECIDE d'inscrire ces crédits au budget primitif 2024 du service de l'eau.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne DHUICQ', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Adoption du budget primitif 2024
du service de l'eau, des annexes et
du programme d'emprunt

N°3120

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423D3120B-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 29 février 2024, sur le projet de budget du service de l'eau,

VU la délibération n°3074 du 11 mars 2024 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024, et approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2024,

VU le projet de budget primitif 2024 du service de l'eau et ses annexes,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2024 du service de l'eau arrêté à la somme totale de deux millions neuf cent soixante-cinq mille huit cent trente-cinq euros et cinquante-trois centimes (2 965 835,53 €) dont deux millions dix mille sept cent trente-cinq euros et cinquante-trois centimes (2 010 735,53 €) en investissement et neuf cent cinquante-cinq mille cent euros (955 100 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses d'exploitation : 955 100 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 278 610,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 206 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 24 450,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 20 000,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 2 000,00 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 23 240,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 400 800,00 €

Recettes d'exploitation : 955 1000 €

- Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 830 000,00 €
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 34 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 91 100,00 €

Dépenses d'investissement : 2 010 735,53 €

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 371 117,00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 996 595,00 €
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 20 600,24 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 91 100,00 €
- Restes à réaliser 2023 : 531 323,29 €

Recettes d'investissement : 2 010 735,53 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 112 647,24 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 193 682,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 420 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 400 800,00 €
- Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté : 471 881,29 €
- Restes à réaliser 2023 : 411 725,00 €

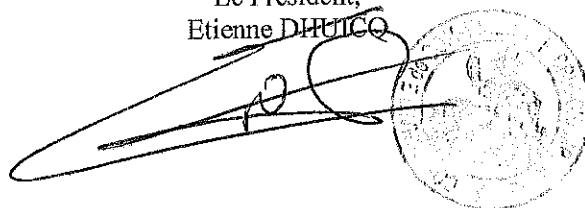
DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

ADOpte l'ensemble des annexes jointes.

AUTORISE le Président à exécuter le budget et à contracter le prêt prévu à la section d'investissement du budget pour un montant total de 420 000,00 euros.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHEICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Affectation du résultat de
l'exercice 2023 – Budget
Assainissement

N°3121

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique du service de l'assainissement,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- Un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 113 533,31 €
- Un excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 441 364,13 €
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de - 62 381,60 €,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

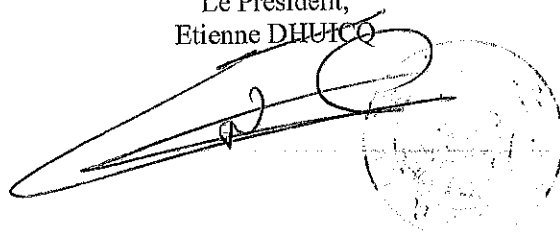
DECIDE d'affecter comme suit, au budget assainissement, l'excédent d'exploitation de l'exercice 2023 :

- 47 429,00 € en report (compte 002) en section d'exploitation.
- 66 104,31 € en réserves (compte 1068) en section d'investissement

DECIDE d'inscrire ces crédits au budget primitif 2024 du service de l'assainissement.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICQ'. To the right of the signature is a circular official stamp, likely from the community council, though the text within it is illegible. A horizontal dotted line extends from the right side of the stamp across the page.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Adoption du budget primitif 2024
du service de l'assainissement et
des annexes

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3122

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

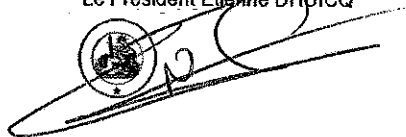
051-245100888-20240423-20240423D3122B-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024

Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 29 février 2024, sur le projet de budget du service assainissement,

VU la délibération n°3074 du 11 mars 2024 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024, et approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2024,

VU le projet de budget primitif 2024 du service de l'assainissement et ses annexes,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2024 du service de l'assainissement arrêté à la somme totale de deux millions deux cent six mille soixante-huit euros et quarante-quatre centimes (2 206 068,44 €) dont un million cinq cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-quatre centimes (1 581 399,44 €) en investissement et six cent vingt-quatre mille six cent soixante-neuf euros (624 669,00 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses d'exploitation : 624 669,00 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 194 400,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 66 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 16 000,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 22 269,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 18 000,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 2 000,00 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 15 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 291 000,00 €

Recettes d'exploitation : 624 669,00 €

- Chapitre 70 – Produits des services : 435 000,00 €
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 6 000,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 8 000,00 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 15 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 113 240,00 €
- Chapitre 002 – Excédent d'exploitation reporté : 47 429,00 €

Dépenses d'investissement : 1 581 399,44 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 64 904,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 189 935,00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 124 600,00 €
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 14 612,84 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 113 240,00 €
- Restes à réaliser 2023 : 74 107,60 €

Recettes d'investissement : 1 581 399,44 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 66 104,31 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 663 205,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 108 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 291 000,00 €
- Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté : 441 364,13 €
- Restes à réaliser 2023 : 11 726,00 €

DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

ADOpte l'ensemble des annexes jointes.

AUTORISE le Président à exécuter le budget et à contracter le prêt prévu à la section d'investissement du budget pour un montant total de 108 000,00 euros.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Adoption du budget primitif 2024
du « Lotissement de la zone
industrielle de Mondant »

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3123

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423D3123B-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024

Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 29 février 2024, sur le projet de budget lotissement,

VU la délibération n°3074 du 11 mars 2024 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024, et approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2024,

VU le projet de budget primitif 2024 du « Lotissement de la zone industrielle de Mondant »,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOPTÉ le budget primitif 2024 du « Lotissement de la zone industrielle de Mondant » arrêté à la somme totale de un million huit cent soixante-dix mille trente-trois euros et vingt-six centimes (1 870 033,26 €) dont sept cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-quatre euros et treize centimes (774 264,13 €) en investissement et un million quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-neuf euros et treize centimes (1 095 769,13 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 095 769,13 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 321 500,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 5,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 774 264,13 €

Recettes de fonctionnement : 1 095 769,13 €

- Chapitre 70 – Produits des services et ventes diverses : 500 250,00 €
- Chapitre 74 – Dotations participations : 12 600,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 261 414,13 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 321 505,00 €

Dépenses d'investissement : 774 264,13 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 960,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 321 505,00 €
- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté : 450 799,13 €

Recettes d'investissement : 774 264,13 €

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 774 264,13 €

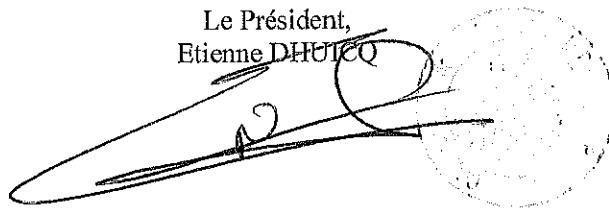
DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

ADOPTÉ l'ensemble des annexes jointes.

Pour extrait conforme,

Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUTQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Attribution du marché de travaux
pour le remplacement du réseau
d'adduction d'eau potable rue du
Petit Saint Lazare et rue de
l'Empereur à Montmirail

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3124

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024

Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

VU le rapport d'analyse des offres et le projet de marché soumis au Conseil communautaire, pour les travaux de remplacement du réseau d'adduction d'eau potable rue du Petit Saint Lazare et rue de l'Empereur à Montmirail,

VU le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune de Montmirail,

VU l'avis favorable rendu à l'unanimité par la commission MAPA le 22 avril 2024,

CONSIDERANT que le Département de la Marne a programmé des travaux de renouvellement de la voirie sur la RD 933 à Montmirail, fin août 2024,

CONSIDERANT que le réseau d'adduction d'eau potable situé sous cette voie, au niveau des rues du Petit Saint Lazare et de l'Empereur à Montmirail, est vétuste, que la canalisation casse souvent, et qu'il est souhaitable de remplacer le réseau d'eau potable, avant le renouvellement de la voirie,

CONSIDERANT que les travaux de bordures, trottoirs et signalisation de la piste cyclable, prévus dans le cadre de l'opération, sont sous compétence communale, puisqu'il s'agit d'une route départementale,

CONSIDERANT qu'il est proposé de réaliser les travaux sous compétence communale, pour le compte de la Commune de Montmirail, par le biais d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée, afin de rationaliser et d'optimiser la conduite de l'opération,

CONSIDERANT que la CCBC a engagé une procédure de mise en concurrence adaptée, pour retenir l'entreprise qui sera chargée des travaux,

CONSIDERANT les conclusions de l'analyse des offres présentées au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que l'entreprise ALTERA TP a remis l'offres économiquement la plus avantageuse et qu'il est proposé de retenir son offre de base et de lui attribuer le marché pour un montant prévisionnel de 290 961,75 € HT,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux, le rapport d'analyse des offres, et le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune de Montmirail.

DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour le remplacement du réseau d'adduction d'eau potable rue du Petit Saint Lazare et rue de l'Empereur à Montmirail, à l'entreprise ALTERA TP, et de retenir son offre de base, pour un montant prévisionnel de 290 961,75 € HT.

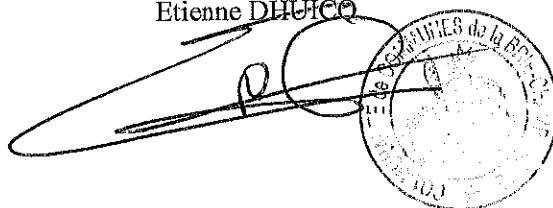
AUTORISE le Président à signer et notifier le marché correspondant.

AUTORISE le Président à signer et notifier la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune de Montmirail pour la réalisation des travaux sous compétence communale, dans le cadre de cette opération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents et à prendre toute décision dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne DHUICQ', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CCBC de la Commune de Montmirail' around its perimeter and some illegible text in the center.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Avenant au marché de remplacement du réseau d'eau potable – tranche optionnelle Les Bordes et Soigny

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3125

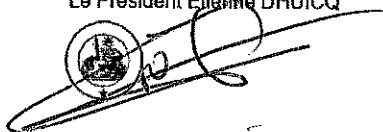
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L2194-1, R2194-1 et R2194-2 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2766 du 12 juillet 2021, attribuant le marché de remplacement des réseaux d'eau potable à Bergères sous Montmirail, Boissy le Repos, et Soigny à l'entreprise CISE TP, pour un montant total de 848 189 € HT, dont 569 563 € HT pour la tranche ferme et 278 626 € HT pour la tranche optionnelle,

VU les avenants n°1 et 2 passés sur la tranche ferme du marché, pour un montant cumulé de 20 702,50 € HT,

VU le projet d'avenant n°3 proposé sur la tranche optionnelle du marché,

CONSIDERANT que la tranche ferme du marché susvisé, correspondant au remplacement des réseaux d'eau potable des communes de Bergères sous Montmirail et Boissy le Repos a été réalisée en 2022,

CONSIDERANT que la tranche optionnelle, correspondant au remplacement des réseaux d'eau potable des hameaux Les Bordes et Soigny, a été affermie en juin 2023, conformément aux clauses du marché, et que les travaux ont démarré en octobre 2023,

CONSIDERANT que l'avenant n°3 proposé au Conseil communautaire a pour objet :

- De constater les plus et moins-values sur les quantités prévues dans le marché, générées par l'exécution des travaux,
- De modifier le revêtement de voirie prévu aux Bordes, pour poser de l'enrobé, à la place du gravillonnage,
- De créer quatre poteaux incendie pour renforcer les moyens de défense extérieure contre l'incendie sur ces secteurs,

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°3 s'élève à 15 488,52 € HT, ce qui porte le montant du marché, à 884 380,02 € HT,

CONSIDERANT que le cumul des avenants entraîne une augmentation de 4,27%, du montant total du marché initial,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

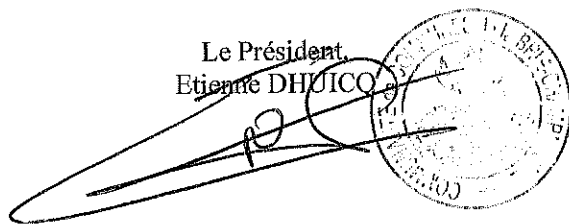
APPROUVE le projet d'avenant n°3 au marché de remplacement des réseaux d'eau potable à Bergères sous Montmirail, Boissy le Repos, et Soigny, pour un montant de 15 488,52 € HT.

AUTORISE le Président à signer et notifier cet avenant à l'entreprise CISE TP.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents et à prendre toute décision dans le cadre de l'exécution de cet avenant.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Subvention d'une classe de découverte en Auvergne pour les élèves de l'école élémentaire de Montmirail

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3126

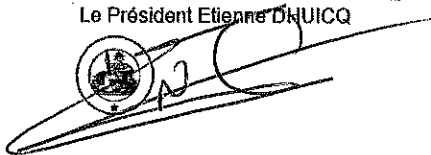
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération n°2959 du 14 février 2023, fixant les règles de financement des voyages scolaires par la CCBC,

CONSIDERANT les compétences de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, dans le domaine des affaires scolaires,

CONSIDERANT que l'école élémentaire de Montmirail organise une classe de découverte à Ardes-sur-Couze, en Auvergne, du 17 au 21 juin 2024, pour trois classes de CM1 et CM2,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes accorde une participation financière pour les élèves de la CCBC, dans la limite d'un plafond égal à 120 € par élève pour la scolarité,

CONSIDERANT que 60 élèves au total participent à ce voyage scolaire, dont 42 élèves faisant partie de la CCBC,

CONSIDERANT que le coût du séjour (hébergement, activités, et transport) s'élève à 473 € par élève, et que la participation des familles est fixée à 223 € maximum par enfant,

CONSIDERANT qu'en application des règles de financement des voyages scolaires prévus par le conseil communautaire, il peut être attribué une subvention de 5 040 € à l'école pour ce projet,

CONSIDERANT que le Département de la Marne prend en charge la subvention attribuée pour les enfants en famille d'accueil le cas échéant, par remboursement à la CCBC,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 5 040 € à l'école élémentaire de Montmirail pour l'organisation d'une classe de découverte en Auvergne, en juin 2024.

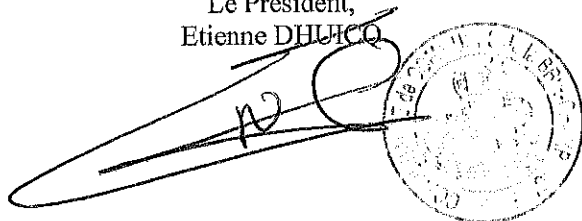
DEMANDE le remboursement au Département de la Marne, de la subvention attribuée pour un enfant en famille d'accueil, soit 120 €.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'attribution de la subvention sont inscrits au chapitre 65 du budget général 2023.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes pièces relatives à ce dossier et procéder au règlement de la subvention.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	35

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Attribution des subventions aux
associations sportives et
culturelles – Année 2024

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3127

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, M. Mohamed BENAHMED et Mme Karine BOCQUET étant membres du conseil d'administration d'associations concernées par l'attribution des subventions ci-après, ne prennent pas part à la délibération.

VU les statuts de la CCBC et les compétences exercées dans le domaine de la culture, du sport, et du soutien aux associations,

VU l'avis rendu le 30 novembre 2023 par la Commission culture et sports sur les critères à prendre en compte pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations locales,

VU l'avis favorable rendu par la Commission culture et sport le 18 mars 2024, après étude des dossiers de demande de subvention transmis par les associations du territoire,

CONSIDERANT l'intérêt des actions menées par les associations pour la pratique et le développement du sport et des activités culturelles et de loisirs, sur le territoire,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution des subventions sont prévus au budget primitif 2024,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes aux associations ci-après désignées, au titre de l'année 2024 :

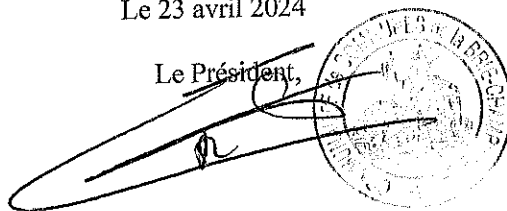
NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2024
L'AVENIR DE MONTMIRAIL BASKET	1 038 €
BADMINTON CLUB	1 051 €
BRIE CHAMPAGNE CYCLO TOURISME	192 €
CHANT'MORIN	3 000 €
CLUB RANDONNEURS MONTMIRAILLAIS	193 €
LE COCHONNET MONTMIRAILLAIS	482 €
ENTENTE SPORTIVE LE GAULT SOIGNY	300 €
ESPACE LOISIRS CULTURE	7 452 €
FOYER RURAL CORROBERT-MARGNY-VERDON	890 €
LES HUSSARDS DE LASALLE	230 €
JEUX TU ON JOUE - JTOJ	916 €
JUDO CLUB	1 300 €
KITSUNE MONTMIRAIL KARATE CLUB	1 354 €
LES REQUINS DU PETIT MORIN	626 €
MONTMIRAIL SPORTS ET SANTE	326 €
SPORTING CLUB MONTMIRAILLAIS	4 021 €
TENNIS CLUB MONTMIRAILLAIS	2 837 €
LES XIII DE FROMENTIERES	650 €
UNION MUSICALE	650 €
TOTAL	27 508 €

PRECISE que les crédits correspondants, soit un total de 27 508 €, sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif général 2024.

AUTORISE le Président à effectuer les versements.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE DE FRANCE' around the perimeter and 'LE 23 AVRIL 2024' in the center. The signature is written over the seal and extends to the left.

Département de la Marne
Arrondissement d'Eprenay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Affilié au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association Les
hussards de Lasalle pour la
campagne de France 2024

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3128

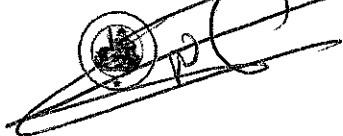
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU les statuts de la CCBC et les compétences exercées dans le domaine de la culture, du sport, et du soutien aux associations,

VU l'avis favorable rendu par la Commission culture et sport le 18 mars 2024, sur la demande de subvention présentée par l'association Les hussards de Lasalle,

CONSIDERANT que l'association Les hussards de Lasalle organise une reconstitution historique à Vauchamps, du 09 au 11 mai 2024, pour commémorer les 210 ans de la Campagne de France de 1814,

CONSIDERANT que cet évènement a un large rayonnement, et contribue à la mémoire du patrimoine historique,

CONSIDERANT que les crédits nécessaire à l'attribution d'une subvention sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2024,

APRES AVOIR DELIBERE,

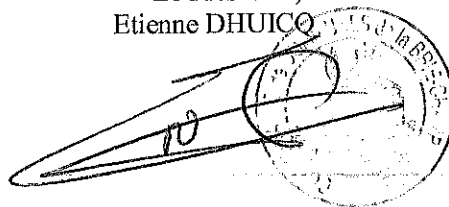
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, avec 1 abstention,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Les Hussards de Lasalle pour l'organisation de la campagne de France 2024.

AUTORISE le Président à effectuer le versement.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association
Sézanne Electronique pour le
Bulle Festival 2024

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3129

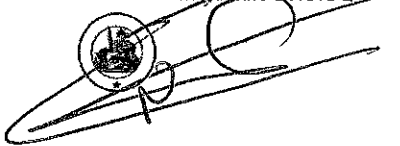
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU les statuts de la CCBC et les compétences exercées dans le domaine de la culture, du sport, et du soutien aux associations,

VU la demande de subvention présentée par l'association Sézanne Electronique, pour la 3^{ème} édition du Festival Bulle,

CONSIDERANT que l'association Sézanne Electronique est une association musicale et culturelle qui a pour objet de démocratiser la culture électronique en Champagne,

CONSIDERANT que dans ce cadre, l'association Sézanne Electronique organise un festival autour du thème de l'espace, le 08 juin 2024, au Château de Chapton à La Villeneuve les Charleville,

CONSIDERANT que cet événement prévoit de réunir un show son et lumière, des ateliers interactifs, une conférence, des installations immersives, des stands d'observations diurne et nocturne de l'espace, ainsi que deux scènes de concerts, et une scène tremplin pour soutenir les talents locaux émergents,

CONSIDERANT que le budget total du Bulle festival 2024 est évalué à environ 98 000 €, et que l'association sollicite des subventions auprès des collectivités du territoire, du fonds LEADER, et de divers partenaires privés locaux,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution d'une subvention sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2024,

APRES AVOIR DELIBERE,

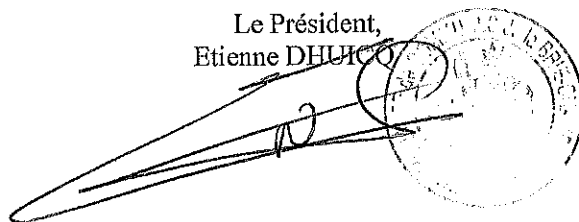
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, avec 1 abstention,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Sézanne Electronique, pour l'organisation du Bulle Festival 2024.

AUTORISE le Président à effectuer le versement.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne DHUICQ', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text, likely the name of the commune or the official's title.

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Attribution d'une subvention à
l'association JSP de Montmort -
Année 2024

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3130

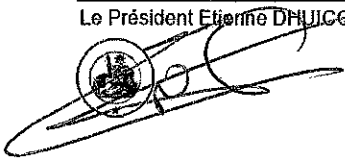
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU les statuts de la CCBC et les compétences exercées dans le domaine de la défense extérieure contre l'incendie

VU la demande de subvention présentée par l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montmirail pour l'année 2024,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir la formation des jeunes sapeurs-pompiers volontaires, dont l'engagement est indispensable à la sécurité des biens et des personnes, pour le territoire,

CONSIDERANT que l'association des JSP de Montmort accueille actuellement 5 jeunes de la CCBC en formation sapeurs-pompiers,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution d'une subvention sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2024,

APRES AVOIR DELIBERE,

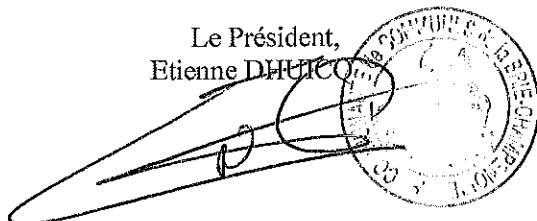
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 200 €, à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montmort, au titre de l'année 2024.

AUTORISE le Président à effectuer le versement.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUTCO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne DHUTCO', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature. The stamp contains text around its perimeter, including 'COMUNAUTAIRE DE MONTMORT' and 'LE 23 AVRIL 2024'.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 23 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
10 avril 2024

Date de publication
26 avril 2024

Domaine d'intervention :
3.2. Aliénations

Objet de la Délibération :
Cession d'un chariot élévateur
à la SCEA CHERE

N°3131

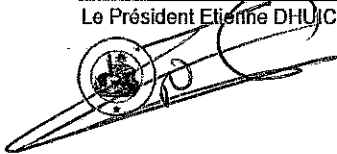
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240423-20240423DEL3131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024
Publication : 26/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Stéphane MONCUY, Mme Sylviane LECONTE, M. Pierre HAGNIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. François ROBIN excusé.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le budget annexe 2024 du service de l'assainissement,

CONSIDERANT que l'acquisition d'un nouveau chariot élévateur pour le service de l'assainissement est prévue au budget 2024,

CONSIDERANT l'offre faite par la SCEA CHERE pour acheter l'ancien chariot élévateur qui ne sera plus utile au service, après son remplacement,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à la majorité avec 1 voix contre et 38 voix pour,

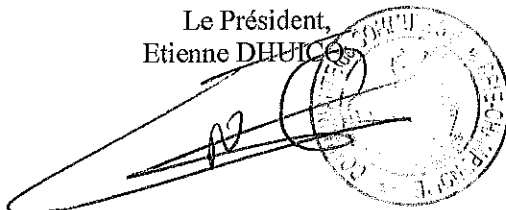
DECIDE de céder un chariot élévateur de marque MANITOU à la SCEA CHERE, située 1, rue des Vignes basses – 51270 COURJONNET.

FIXE le prix de cession à 19 000 € HT.

PRECISE que l'équipement faisant partie du patrimoine du service assainissement, la recette de cession sera affectée au budget annexe de l'assainissement.

Pour extrait conforme,
Le 23 avril 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICQ', written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but contains some legible text, including 'SCEA CHERE' and 'LE PRESIDENT'. The signature is written in a cursive style.